



**ARRETE N° 93 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR PHILIPPE TRUBERT
DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE**

LE PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contrat à durée indéterminée établi en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant recrutement de M. Philippe TRUBERT, en tant que directeur du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Philippe TRUBERT, directeur du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé, à l'effet de signer dans le cadre de l'exécution des missions, tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances relatifs à l'administration de ce syndicat à l'exclusion des rapports au comité syndical et au bureau.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte.

Fait à Beauvais, le **22 MAI 2026**

Lionel CHISS
Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Beauvais-Tillé